

Aide à l'électrification de votre vélo classique

L'intercommunalité souhaite donner du jus au développement du vélo ! Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et en particulier de la politique visant à favoriser les mobilités douces dans les usages quotidiens, la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme a décidé de mettre en place une aide pouvant aller jusqu'à 250 euros pour l'achat et la pose d'un kit d'électrification pour vélo classique.

Cette aide est versée dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée à cette action (3000 € pour l'année 2024).

Conditions et modalités

- Cette prime est réservée aux personnes physiques majeures justifiant d'un domicile sur le territoire de la Communauté de communes.
- Cette aide ne peut être attribuée qu'une seule fois par an et par foyer fiscal.
- L'aide versée ne peut dépasser 25% du montant de la facture.
- Le kit d'électrification doit être neuf et posé par un professionnel agréé situé sur le périmètre de la CCCPS.
- Le kit d'électrification doit être conforme à la réglementation en vigueur (norme NF EN 15194) fourni par le vendeur.
- Le vélo ne pourra être cédé dans l'année suivant l'acquisition du kit.

Faire une demande d'aide

Il suffit de télécharger le formulaire de demande disponible sur le site internet de votre intercommunalité – cccps.fr et de le renvoyer complété avec les pièces justificatives demandées dans les 3 mois suivant l'achat du kit d'électrification :

- par mail à accueil@cccps.fr
- ou par courrier à Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme – 15 chemin des senteurs 26400 Aouste-sur-Sye.

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme